**STAGE PIEM**

**Modalités de mise en stage en pratique de l’intervention en éducation et motricité**

**L’objectif du stage : être capable d’encadrer un groupe en toute sécurité.**

Il s’agit d’acquérir les outils permettant d’animer une séance efficacement tout en garantissant la sécurité des pratiquants.

**Organisation :**

L’étudiant doit réaliser un stage dans une structure à vocation éducative. Il le réalise soit en milieu scolaire (école-collège-lycée) soit en extrascolaire ou péri scolaire (USEP, ASUL). Les étudiants sont placés dans ces structures par leur enseignant. Ils effectuent leur stage en binôme sous la responsabilité d’un conseiller pédagogique. Ces stages ont lieu le mercredi après midi ou le vendredi après midi. Ces 2 journées doivent rester libres pour cette mise en stage. Au premier semestre le stage se déroule de début septembre à fin décembre et au deuxième semestre de fin janvier à fin mai.

Une convention de stage est signée entre la structure, l’UFRSTAPS et l’étudiant dès le début du stage. Une absence injustifiée lors du stage ne permet pas sa validation.

Il ne peut y avoir de dispense d’assiduité pour le stage. La seule dispense d’assiduité possible concerne le TD qui accompagne le stage.